

Protocole



Organisation des accueils d'enfants durant la phase de déconfinement – crise sanitaire Covid-19



MAI 2020

agf

Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.agf67.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL.....	4
Gestes barrières et hygiène	4
Locaux : accès restreint de rigueur	7
Transports des enfants	8
Organisation pédagogique	8
Repas	9
Organisation du travail	10
Information des parents	10
EN CAS DE SYMPTÔMES OU DOUTE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ.....	10
RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES.....	11
_CONDUITE À TENIR EN CAS DE DOUTE	11
PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES	11



CONTEXTE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus Covid19, les structures d'accueil d'enfants (périscolaire et petite enfance) reprennent une activité d'accueil d'enfants dans le cadre de la phase de déconfinement amorcée à compter du 11 mai 2020.

Le Code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1). A ce titre, l'employeur peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion dans l'entreprise.

Aux termes de l'article L. 4122-1 du Code du travail, « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

L'accueil des enfants sera organisé en tenant compte impérativement des mesures indiquées dans ce protocole pour l'ensemble des sites gérés par l'AGF.

L'application de ces mesures est une obligation pour l'ensemble des salariés qui interviendront dans les structures pour la sécurité de tous.

Le directeur de la structure devra veiller à mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) en tenant compte de ce protocole.

Gestes barrières et hygiène

Port de masques

Les professionnels des accueils périscolaires ne doivent pas porter de masques chirurgicaux ou FFP2, ceux-ci étant réservés aux professionnels dédiés à la réalisation de soins. Il a cependant été développé pour l'ensemble des professionnels ayant un contact régulier avec le public une catégorie de masques non sanitaires.

A ce titre, des masques « tout public » lavables sont mis à disposition des salariés. Ils doivent être portés durant l'accueil des enfants jusqu'à nouvel ordre :

- **Pour le temps de midi** : le masque est à porter et garder tout le temps du repas. L'animateur prendra son repas après le départ des enfants et pourra enlever son masque usagé (à déposer dans un sac en plastique ou carton pour être mis au lavage si possible dans la structure sinon au domicile).
- **Pour le temps du soir** : l'animateur porte un nouveau masque durant tout le temps d'accueil des enfants jusqu'à leur départ (à déposer dans un sac en plastique ou carton pour être mis au lavage si possible dans la structure sinon au domicile).
- **Pour le temps du mercredi** : 2 options à définir par le directeur avec son équipe
 1. Les plannings sont organisés pour chaque groupe avec une alternance en demi-journées : à la fin de la demi-journée de travail chaque salarié enlève son masque. Les repas des salariés sont pris en dehors de la structure avant ou après la prise de poste.
 2. Les animateurs mangent en alternance après le service des repas aux enfants dans un espace prévu à cet effet. Changer de masque après le repas.
- **Il ne faut pas toucher le masque ou l'enlever au cours de l'accueil des enfants, une fois le masque installé sur le visage.**
- **Se laver les mains avant de mettre le masque, ne toucher que les élastiques et bords du masque pour le mettre.**
- **Se laver les mains avant et après l'enlèvement du masque.**

Le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.

Des masques spécifiques pédiatriques peuvent être mis aux enfants en cas de symptômes survenus dans la journée. Une information doit être faite aux parents qui devront venir chercher l'enfant dès que possible au périscolaire.

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez ;
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

Hygiène des mains

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Avant et après avoir pratiqué tout soin à un enfant ;
- Utiliser des essuies mains à usage unique ;

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Avant et après chaque activité ;
- Utiliser des essuies mains à usage unique.

Usage de solutions hydro-alcooliques

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées. Les SHA sont efficaces pour la désinfection des mains et doivent être facilement accessibles. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées.

Pour les enfants : le lavage des mains au savon est à privilégier.

Pour les adultes : le lavage au savon est également préconisé et doit être réalisé régulièrement, l'utilisation de solution hydro alcoolique en complément.

Hygiène des locaux et du matériel

Des produits spécifiques ont été commandés par l'AGF et seront livrés dans chaque structure : à utiliser impérativement jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble de l'équipe est mobilisée pour l'entretien des locaux et du matériel :

- **Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers spécifiques fournis par l'AGF** (ou avec les produits ménagers fournis par l'entreprise ou le service municipal assurant l'entretien le cas échéant).
- **Nettoyer tous les jours les sanitaires avec les produits ménagers spécifiques fournis par l'AGF** (ou avec les produits ménagers fournis par l'entreprise ou le service municipal assurant l'entretien le cas échéant).
- **Nettoyer tous les jours le matériel pédagogique utilisé, le mobilier permanent, les poignées de porte avec le produit nettoyant surfaces spécifique fourni par l'AGF :** tables, chaises, tapis, poignées de portes, interrupteurs. Porter une attention particulière aux jouets pouvant être portés à la bouche (dinette, ...). Des filets pour le lavage en machine peuvent être utiles pour passer les petits jouets au lave-vaisselle. Un nettoyage régulier avec le produit désinfectant surfaces fourni par l'AGF est néanmoins nécessaire.
- **Appliquer scrupuleusement les protocoles de nettoyage et hygiène en cuisine** conformément aux protocoles et conduites à tenir disponibles sur l'extranet AGF.

- **Utiliser des essuies mains à usage unique.**
- **Laver le linge à 60°C et le changer régulièrement** (torchons...).
- **Aérer régulièrement les locaux.**
- **Laisser les portes ouvertes pour éviter les contacts inutiles** sur les poignées, etc...
- **Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.**
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon et essuie main à usage unique.

Locaux : accès restreint de rigueur

- **Les parents ou personnes accompagnant les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux.**
 - ⇒ Une table ou tout autre dispositif est mis en place à l'extérieur de l'entrée de la structure, notamment à l'heure de départ des enfants, pour signifier la limite à ne pas franchir et maintenir une distance de sécurité nécessaire.
 - ⇒ Un affichage indique clairement aux parents que l'entrée dans les locaux n'est pas autorisée.
 - ⇒ Une distance d'1 mètre minimum est à garder lors des échanges avec les parents et entre les parents. Un marquage au sol et un affichage permettent aux parents de garder les distances appropriées entre eux.
 - ⇒ Les échanges doivent se limiter aux informations nécessaires et ne pas se prolonger.
- **Toute personne extérieure au service** (agent technique ou livreur par exemple) aura un accès limité aux locaux qui devra être convenu avec le directeur d'établissement, en cas de nécessité immédiate liée au service, de préférence en dehors des horaires d'accueil du public, et dans le respect de la distanciation d'1 mètre avec les personnes présentes et des gestes barrières.

Transports des enfants

- Les transports scolaires et vers les sites périscolaires sont maintenus.
- Les chauffeurs devront porter un masque.
- Prévoir une distanciation pour les enfants :
 - ⇒ 1 place sur 2 dans les bus : demander à l'enfant de s'asseoir près de la fenêtre.
 - ⇒ 2 enfants maximum par véhicule individuel si transport en taxi.
 - ⇒ 1 place sur 2 pour les transports en minibus.
 - ⇒ Lavage strict des mains à l'arrivée au périscolaire pour adultes et enfants.

Organisation pédagogique

- **Privilégier si possible l'organisation des activités dans les locaux du périscolaire plutôt qu'à l'école. Une adaptation locale sera faite selon les échanges avec les collectivités si besoin.**
- **Accueil des enfants par groupe de 12 à 15 maximum (selon les structures) et séparément dans des espaces distincts.**
- **1 salle attribuée à chaque groupe pour le repas et les activités dans le même espace.**
- **Dans la mesure du possible : sanitaires répartis entre les groupes (code couleur par exemple).**
- **Dans les cantines – salles des fêtes : plusieurs groupes de 15 peuvent être accueillis dans l'espace si la distanciation est possible et selon les modalités de circulation possibles des enfants. Des espaces distincts devront être matérialisés et strictement respectés.**
- Ne pas organiser de temps de regroupements des enfants entre différents groupes.
- Ne pas organiser d'activités collectives ou de repas communs aux différents groupes d'enfants.
- **Les enfants ne doivent pas se regrouper ni se croiser au cours de leur accueil,** y compris dans les espaces extérieurs : organiser dans ce cas une rotation pour l'accès à l'espace de jeux extérieur ou si cela est possible organiser les temps de jeux des différents groupes dans des espaces éloignés et distincts clairement délimités.
- Ne mutualiser ni les personnels ni le matériel entre les groupes d'enfants.

- **Pratiquer de préférence des activités individuelles**, avec pour chacun, son matériel placé dans une barquette pour assurer un bricolage ou autre si possible. Chaque enfant peut également apporter sa trousse avec le matériel pour les travaux manuels.
- **Limitation du nombre d'enfants par table d'activité** avec une distanciation d'1 mètre.
- **Pour des animations collectives, marquer des emplacements où les enfants peuvent s'asseoir** (soit à l'intérieur d'un cerceau, un carré, une croix en scotch, quelque chose de facile à désinfecter), et ne pas proposer de jeux qui impliquent un contact rapproché des enfants.
- **En extérieur, s'assurer que l'espace soit maintenu.** Délimiter un espace de jeu par enfant (possibilité de se faire des passes au pied avec 1 ballon, dessiner à la craie un jeu de marelle, un espace vélo ou trottinette, faire tourner les enfants dans différents espaces...
- **Désinfecter tout matériel en fin d'activité, laver les mains des enfants entre chaque nouvelle activité.**
- Les enfants restent des enfants, il faut régulièrement leur rappeler « vous êtes trop près ! », sans non plus les culpabiliser... et montrer visuellement ce qu'est un mètre de distance (bras écartés sans se toucher, la règle jaune des tableaux d'école, un certain nombre de carreaux au sol par exemple...).

Repas

Privilégier si possible l'organisation des activités dans les locaux du périscolaire plutôt qu'à l'école. Une adaptation locale sera faite selon les échanges avec les collectivités si besoin.

Privilégier la fourniture des repas par le périscolaire selon les modalités possibles : repas froids ou chauds traiteur, achats de denrées froides... à étudier au cas par cas.

- Lavage des mains pour les adultes et les enfants avant et après les repas.
- Limitation du nombre d'enfants par table : 1 mètre de distance au minimum.
- Port de gants pour la préparation, le service des repas, et le débarrassage.
- Port du masque durant le repas : l'adulte mange après le départ des enfants.
- Service du repas fait par l'adulte à chaque table (l'adulte dépose l'assiette devant l'enfant) et débarrassage fait par l'adulte.
- Organisation des repas dans chaque salle/espace attribué à chaque groupe (même salle pour les repas et les activités).

Organisation du travail

- **Limiter au maximum la rotation des encadrants entre les groupes d'enfants.**
- **Lors des temps de réunion, travail de préparation pédagogique, travail administratif, repas, pauses :**
 - ⇒ Garder ses distances autour des tables/bureaux et dans les espaces de pause à l'intérieur ou à l'extérieur (1 mètre minimum) ;
 - ⇒ Les animateurs doivent prendre leur repas après le départ des enfants en priorité dans l'espace du groupe qu'ils encadrent et en gardant les mesures de distanciation entre eux.
 - ⇒ Prévoir si possible un espace de travail/table de travail pour chacun ;
 - ⇒ Limiter au maximum les temps de regroupements entre adultes.
- **En rentrant au domicile :** il est recommandé par mesure de précaution en période d'épidémie de laisser les chaussures, sacs et vestes en dehors de l'espace de vie ou dans un carton par exemple, mettre au lavage ses vêtements du jour et prendre une douche. Bien se laver les mains au retour à domicile.
- **Il est demandé en période d'épidémie de changer de tenue de travail chaque jour.**

Information des parents

- **Afficher dans la structure au niveau de l'entrée :**
 - ⇒ Le présent protocole.
 - ⇒ Une information sur l'interdiction d'entrer dans les locaux
 - ⇒ Une information sur les distances à garder en attendant à l'extérieur de la structure
 - ⇒ Chaque jour : le nombre d'enfants accueillis.

EN CAS DE SYMPTÔMES OU DOUTE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

- **Un protocole spécifique est mis en place par l'ARS** en cas de doute sur l'état de santé d'un enfant ou d'un adulte ou en cas de présence d'un cas contact.
- **En cas de doute sur l'état de santé de l'enfant :** informer le parent et le siège de l'AGF.
- **En cas de symptômes pour un membre du personnel :** informer impérativement le directeur de la structure et l'AGF, et prendre contact avec

les services de santé (médecin, 15).

- Application des mesures du protocole de l'ARS (ci-joint).

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

CONDUITE À TENIR EN CAS DE DOUTE

Informez le siège de l'AGF

PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES

Ministère de la Santé :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Agence Régionale de Santé :

- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-4>

Gestes pour limiter la propagation des virus :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2017/les-7-gestes-a-adopter-pour-un-hiversansvirus>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/pour-un-hiver-sans-virus/>

Pièce jointe : protocole ARS cas probables ou confirmés de Covid 19

SIÈGE AGF À STRASBOURG

11 rue du verdon
67100 Strasbourg
03 88 21 13 80
siege@agf67.fr

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À BENFELD

10 rue du Grand Rempart
67230 Benfeld
03 88 74 44 13
benfeld@agf67.fr

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À SÉLESTAT

13b allée de la Première Armée
67600 Sélestat
03 88 92 15 92
selestat@agf67.fr

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À WASELONNE

2 rue Romantica
67310 Wasselonne
03 88 87 05 59
wasselonne@agf67.fr

ANTENNE À HAGUENAU

Place Robert Schuman
67500 Haguenau
03 88 93 32 40
haguenau@agf67.fr

FERME ÉDUCATIVE AGF

Rue du Sergent Viala
67860 Rhinau
03 88 74 66 44
fermeeducative@agf67.fr

www.agf67.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

L'AGF c'est surtout :



9505
familles
membres



une présence dans **98**
communes
du département



846
bénévoles



312
salariés



1996
places d'accueil
pour l'enfant

UNE ÉCOUTE ET UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN !